



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 22 juin 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 28 juin 2021 Délibération 2021-36

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Morgan BOUCHET donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Hervé POTHIER DENIS

Objet : **ADMINISTRATION – Tableau des postes et effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le statut fait obligation de modifier par délibération les postes – grade, temps de travail – en conformité avec les agents qui les occupent. Depuis 4 ans, les départs à la retraite principalement, les mutations également ont fait l'objet de tuilage entre les anciens et nouveaux agents. Les nouveaux postes ont été créés au moment de la prise de poste, les anciens n'ont pas été supprimés.

- Considérant le tableau des postes et effectifs adopté par le Conseil Municipal en date du 03 mai 2021
- Vu l'avis **FAVORABLE** du Comité Technique du 07 juin 2021,

Le rapporteur propose :

A compter du 01 juillet 2021 :

Suite aux recrutements

- créer un poste de **Gardien-Brigadier**, à temps complet à la direction Fonctionnelle

- supprimer un poste **d'Animateur**, à temps complet à la direction de l'Education
 - créer un poste **d'Adjoint d'animation**, à temps complet à la direction de l'Education

 - créer un poste **d'Adjoint administratif**, à temps complet à la direction de l'Education

- supprimer un poste **d'Adjoint technique**, à temps complet à la direction Fonctionnelle
 - créer deux postes **d'Adjoint technique**, à temps complet à la direction Aménagement

Suite à la réussite aux examens

- supprimer un poste **d'Adjoint administratif**, à temps non complet à la direction Fonctionnelle
 - créer un poste **d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**, à temps non complet à la direction Fonctionnelle

- supprimer un poste **d'Adjoint administratif**, à temps complet à la direction Fonctionnelle
 - créer un poste **d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**, à temps complet à la direction Fonctionnelle

- supprimer un poste **d'Adjoint administratif**, à temps complet à la direction Aménagement
 - créer un poste **d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**, à temps complet à la direction Aménagement

Suite à l'avancement de grade

- supprimer un poste **d'Ingénieur**, à temps complet à la direction de l'Aménagement
 - créer un poste **d'Ingénieur Principal**, à temps complet à la direction de l'Aménagement

- supprimer un poste **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe**, à temps non complet à la direction de l'Education
 - créer un poste **d'ATSEM principal de 1^{ère} classe**, à temps non complet à la direction de l'Education

*d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, chapitre .12.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL